Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA
Collection CBMA | 2008

NEVERS, Cartulaire de la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte

René de LESPINASSE, Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers, Paris-Nevers, Champion-Gremion, 1916, 237 pages.

Diane Carron

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/cem/8492
DOI : 10.4000/cem.8492
ISSN : 1954-3093

Éditeur
Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique
Diane Carron, « NEVERS, Cartulaire de la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Collection CBMA, mis en ligne le 22 septembre 2008, consulté le 24 septembre 2022. URL : http://journals.openedition.org/cem/8492 ; DOI : https://doi.org/10.4000/cem.8492

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2022.

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/

NEVERS, Cartulaire de la cathédrale Saint-Cyr-et-Sainte-Julitte

René de LESPINASSE, Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers, Paris-Nevers, Champion-Gremion, 1916, 237 pages.

Diane Carron

CARTULAIRE

DE

SAINT-CYR DE NEVERS

PAR

RENÉ DE LESPINASSE

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

Président de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts

A NEVERS
Chez J. GREMION, libraire,
41, Rue du Commerce.

A PARIS
Chez CHAMPION, éditeur,
5, Quai Malaquais.

1916

Historique

1 Le diocèse de Nevers ne semble pas antérieur au VIe siècle, il résulte vraisemblablement d'un règlement politique entre les Burgondes et les Francs ayant entraîné une division du diocèse d'Auxerre. L'agglomération secondaire de Nevers située sur la Loire fut choisie comme siège épiscopal, un ensemble de bâtiments

paléochrétiens y fut érigé[1]. Le chapitre cathédral, institué au IXe siècle par l'évêque Hériman, était composé de quarante chanoines vivant sous la règle de Chrodegang ; de vastes domaines situés à proximité de Nevers et dans le Morvan assuraient la subsistance des chanoines[2]. Plus du tiers des chartes figurant dans le cartulaire de Saint-Cyr copié entre le XIe et le XIIIe siècle ont trait aux droits et domaines du chapitre.

2 Le premier pouillé connu de l'église de Nevers date de 1287, le diocèse comptait alors 267 paroisses et ce chiffre a peu évolué par la suite. La subdivision territoriale en deux archidiaconés ne date que de 1283 et trahit un retard par rapport aux diocèses voisins d'Autun ou d'Orléans par exemple.

3 L'évêque semblait disposer d'un pouvoir assez limité, sa part dans la collation des cures était très modeste, elle n'atteignait pas 2 % ; celle du chapitre était plus importante et s'élevait presque à 15 %. Les communautés régulières avaient plus de la moitié des droit de collation sur les cures, notamment les augustins de Saint-Martin et les bénédictines de Notre-Dame, deux communautés établies à Nevers. Notons que les usurpations d'église par les laïcs étaient fréquentes entre le IXe et le XIe siècle et que plusieurs chapellenies étaient encore à la présentations de quelques seigneurs laïcs au XVe siècle[3].

4 Parmi la documentation diplomatique de l'espace bourguignon, les fonds nivernais sont numériquement les moins importants puisque l'on dénombre seulement sept cartulaires, dont deux se rapportent à l'évêché et au chapitre cathédral[4].

L'édition du cartulaire de Saint-Cyr de Nevers

5 Une préface ouvre cette édition, où René de Lespinasse énumère les sources qu'il a consultées. Elles sont toutes modernes car l'original du cartulaire a disparu dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, tout comme une copie du cartulaire conservée au XVIIe siècle dans le cabinet de Saint-Martin-des-Champs et égarée depuis.

6 Il a consulté cinq sources, replacées ici par ordre chronologique :

- Non daté, XVIIe siècle : Paris, Bnf ms. lat. 9207, Fonds Gaignières, *Ex libro chartarum Nivernensis ecclesi Sancti Cyrici,* 23 folios. Le copiste respecte la trame originelle puis effectue des choix ; R. de L. a jugé ce document trop imparfait et abrégé parfois de façon considérable.
- 1602 : Paris, BnF, Collection Fontanieu, portefeuille 521, *Liber cartarum Nivernensis ecclesiae Sancti Cyrici* (ms. n.a.f. 7819, fol. 22-859) : Volume de 115 chartes avec table des matières suivie de quelques chartes supplémentaires. C'est la copie la plus complète et celle que R. de L. a privilégiée.
- 1710 : Paris, BnF, Collection Baluze, ms. 74, fol. 272-375 : copie de 39 chartes correctement transcrites et 64 autres plus négligées.
- XVIIIe-XIXe siècles : Paris, BnF, Collection Moreau, ms. 797, « les chartes de Moreau »: quelques copies de chartes isolées.
- avant 1820 : Lyon, BM, ms. 197 (ancien 804) : entré dans la bibliothèque de Delandine, puis passé dans celle de Molinier et Desvernay : copie partielle de 35 chartes.

7 L'auteur fait un développement sur le travail des copistes du XVIIe siècle et rend assez longuement hommage à F.-R. de Gaignières originaire du Nivernais, puis à Etienne Baluze, dont figure la reproduction d'un portrait, et enfin à G. de Fontanieu.

8 Une introduction de dix pages est consacrée à l'étude sommaire du cartulaire, l'auteur aborde tour à tour le servage, l'économie, les coutumes, les usurpations ; cette section

s'achève sur quelques remarques générales concernant les clauses comminatoires. Contrairement à l'édition des chartes de Saint-Etienne[5], l'auteur fait ici de nombreux renvois vers les chartes.

9 R. de L. dénombre les actes par siècle et remarque sans toutefois la commenter l'inflation des actes au Xe siècle et surtout au XIe siècle.

10 Le manuscrit de la collection Fontanieu copié sur l'original contenait 115 chartes réparties entre les années 818 et 1229. L'ouvrage relié mesure 23,6 x 18 x 6,5 cm. Treize chartes supplémentaires datant la plupart du XIIIe siècle et annexées à la copie Fontanieu ont été éditées dans le *Cartulaire de Saint-Cyr*, à l'exception de cinq chartes que l'auteur avait déjà publiées dans le *Cartulaire de la Charité* ou dans les *Chartes de Saint-Etienne de Nevers* qui n'ont été que mentionnées.

11 R. de L. a édité le texte intégral, en respectant l'ordre des chartes. Il complète toutefois la table des textes par une seconde table chronologique pour faciliter la consultation des actes.

12 La copie de 1602 étant peu abrégée et les noms figurant presque systématiquement en toutes lettres, R. de L. n'a pas eu de difficulté à retranscrire le texte. Dix chartes présentes en double n'ont pas été retranscrites, l'éditeur a reporté les variantes en notes infrapaginales.

13 Les années sont parfois calculées avec des erreurs dans la copie de 1602, quelques-unes ont été rectifiées.

14 Enfin, R. de L. a jugé intéressant de reporter un nécrologe de la cathédrale de Nevers où sont annotés des renvois aux chartes du cartulaire[6]. Un index onomastique ferme l'ouvrage. L'auteur a jugé digne d'intérêt d'y faire figurer des rubriques telles que des associations de prières, le droit de gîte, les clauses comminatoires ou une lettre sur les juifs qui relèveraient d'un *index rerum* absent de l'ouvrage.

La méthode

15 R. de L. n'explique pas sa méthode de travail ; on sait pourtant que dès les années 1860 il s'intéresse à la publication des chartes concernant Saint-Cyr ; l'existence du manuscrit de la collection Fontanieu lui est communiquée par Joseph Vaesen en 1905[7]. Il ne s'est pas borné à cet exemplaire, mais a complété son enquête dans d'autres fonds documentaires. En revanche, l'auteur ne semble pas connaître deux autres copies conservées à la Bibliothèque nationale de France : dans la Collection Dupuy, volume 802 (*Ex tabulario Nivernensis,* fol. 153-155) et dans la Collection Du Chesne, volume 63 (*Extraits du cartulaire de Nevers,* fol. 22-42). Il signale pourtant des documents voisins, le volume 702 de la collection Dupuy et le volume 63 de la collection Du Chesne où ses recherches ont été vaines...

16 Il ne semble pas non plus connaître l'existence de l'une des chartes originales annexée au cartulaire vu par le copiste en 1602. Celle-ci s'est ensuite retrouvée dans la bibliothèque personnelle de l'orientaliste Ernest Clerc de Landresse travaillant à l'Institut. En effet, une charte attribuée à l'évêque Natran en 986 figurait parmi d'autres pièces relatives au Nivernais et à l'Auxerrois dans un lot d'ouvrages chinois, tartares et japonais ayant appartenu à ce bibliothécaire et mis en vente en 1862. Acquis par la bibliothèque impériale entre 1867 et 1871, ce lot est coté ms. lat 17130. Le texte de la charte est conforme au texte annexé au cartulaire que le copiste a transcrit en 1602, mais il a été endommagé par la suite ; il est l'une des rares pièces originales issues du fonds du chapitre. Or cet acte est inconnu de Lespinasse alors même que le tome 2 paru

en 1867 du bulletin de la société savante dont il assurait la présidence renfermait une notice sur les *Chartes relatives au Nivernais provenant de la bibliothèque de feu M. Ernest Clerc de Landresse*[8].

17 Cette édition n'a pas été l'occasion pour l'auteur d'approfondir tel ou tel aspect historique mais d'offrir aux lecteurs une « page d'histoire sur les individus..., le tableau des moeurs, des intentions, des désirs d'une foule de personnages»[9].

18 L'appareil critique est peu développé, il ne s'intéresse pas à la date de rédaction du document et souligne rarement le caractère suspect de certaines chartes.

19 Comme pour l'édition des Chartes de Saint-Etienne, il ne fait pas mention d'une recherche des chartes originales, ni même une indication sur l'existence d'un fonds concernant le chapitre Saint-Cyr aux Archives Départementales. Or, dans d'autres cas, il s'est montré plus opiniâtre, notamment lors de l'édition des *Titres du prieuré de Mêves*[10] à laquelle il œuvra d'après les originaux qu'il s'était procurés auprès de l'archiviste du Cher.

20 Les analyses des chartes se transforment parfois en commentaires de texte, ailleurs elles sont un peu rapides ou erronées.

Qualité du document et pertinence de sa mise en ligne

21 L'édition est globalement plus méthodique que l'édition des chartes de Saint-Etienne ; le manuscrit complet de la collection Fontanieu est de bonne qualité et n'offre aucune difficulté de lecture.

22 En outre, le partenariat éditorial avec la maison d'édition Champion, rompue à l'édition d'actes diplomatiques, a peut-être motivé une plus grande attention de la part de l'auteur s'adressant alors à un public plus large mais aussi plus spécialisé, ce qui a dicté un degré d'exigence plus élevé que celui des maisons nivernaises[11]. Le cartulaire de Saint-Cyr est donc le dernier publié par Lespinasse, il est aussi presque la dernière publication de cette génération d'érudits issus des rangs de la bonne société bourguignonne ou lyonnaise, tels les Charmasse, Flamare, Canat de Chizy ou Petit à laquelle R. de L. appartenait, dont l'espace de recherche trouvait son épanouissement dans les sociétés savantes. En effet, par la suite l'édition de plusieurs cartulaires bourguignons est issue de travaux de doctorats pour ne citer que ceux de Saint-Symphorien d'Autun par A. Déléage en 1936 ou encore de Marcigny-sur-Loire par J. Richard en 1957.

23 Cette édition soulève moins de problèmes que celle des Chartes de Saint-Etienne de Nevers.

24 Compte tenu de l'indigence des chartes concernant le Nivernais médiéval, l'édition exhaustive d'une copie du cartulaire perdu de Saint-Cyr par R. de L. demeure l'une des sources privilégiées pour aborder l'histoire de ce diocèse. À l'évidence, pour les actes carolingiens on se réfèrera aux versions éditées par les auteurs des *Recueils des actes des rois* qui tiennent compte de toutes les variations des différentes copies modernes, dont certaines ont échappé à l'auteur, et surtout qui indiquent les chartes suspectes ou fausses parmi lesquelles les chartes 1, 3, 10, 14, 22, 30 et 49 du cartulaire de Saint-Cyr.

NOTES DE FIN

1. C. SAPIN (dir), *La cathédrale de Nevers du baptistère paléochrétien au chevet roman (VIe-XIe siècles)*, Paris, 1995
2. A. AUGENDRE, « L'église de Nevers du VIe siècle au XIIe siècle : aspects d'une église de sa création mérovingienne à la société féodale », in *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts,* 49 (2000), p. 141-173.
3. A. LONGNON, *Pouillés de la province ecclésiastique de Sens*, Paris, 1904.
4. I. ROSÉ, « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XIe-XVIIIe siècles) », in *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre,* 11 (2007), mis en ligne le 29 juin 2007. URL : http://cem.revues.org/document1535.html.
5. M.-J. GASSE-GRANDJEAN, « Nevers, Prieuré Saint-Etienne », in *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre*, (Les cartulaires), http://cem.revue.org/document5512.html.
6. Copie moderne extraite de la collection Baluze (t. 74 fol. 378-380) qui suivait la copie du cartulaire de Saint-Cyr de Nevers et qui avait déjà fait l'objet d'une publication : A. LONGNON A. VIDIER, L. MIROT, *Obituaires de la province de Sens*, III, (diocèses d'Orléans, Auxerre et Nevers), Paris, Imprimerie Nationale, 1909.
7. R. DE LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr,* Paris-Nevers, Champion-Gremion, 1916, p. V, n. 1.
8. À l'occasion de cette vente, la bibliothèque municipale de Nevers fit l'acquisition pour 500 francs de quelques chartes datant des XIIIe-XIVe siècles.
9. Préface du *Cartulaire de Saint-Cyr*, p. X.
10. R. DE LESPINASSE, *Titres du prieuré de Mèves-sur-Loire* [XIIe-XVIIIe s.], Nevers, impr. G. Vallière, 1897.
11. L'ouvrage est aussi le supplément au XXVe numéro du *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Nevers* dont l'auteur assurait la présidence.

INDEX

Index géographique : France/Nevers
Mots-clés : charte bourguignonne